

Commission d'Enquête : Béatrice MOTTET, François PROJETTI, Jean Pierre ROBERT.
 Doc source version du 04/02/20022 suite à préconisations du Conseil d'Etat en date du 20/01/2022 (référence SG-22-00036-D).

Limoges le 18/04/2024,

Référence TA : E24000006/87 ICPE.

Objet : Installation ATEF-LMT, Plateforme de Production ORANO MED BESSINES-sur-GARTEMPE et modification du PLU de cette même commune,

CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION d'ENQUETE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSINES-sur-GARTEMPE.

SOMMAIRE:

1. Généralités :

1.1 Objet de l'Enquête :	page 2
1.2 Présentation succincte du projet	page 2
1.3 Cadre administratif :	page 2
1.4 Cadre Juridique :	page 3

2. Avis de la Commission d'Enquête : page 3

3. Motivations de l'avis : page 3

4. Conditions suspensives de la Commission d'Enquête : page 4

5. Recommandations de la Commission d'Enquête : page 4

Pièce complémentaire séparée : Rapport de la Commission d'Enquête.

Document édité en 3 exemplaires :

Original remis Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne le 19/04/2024.

Copies adressées pour information à :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,
 Madame, Messieurs les porteurs de projet (ORANO MED BESSINES et Mairie de BESSINES-sur-GARTEMPE).

Copie archivée par :

Monsieur ROBERT Jean Pierre, Commissaire Enquêteur et Président de la Commission d'Enquête.

Document remis à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne le 19/04/2024.

Jean Pierre ROBERT, Commissaire Enquêteur.



1. Généralités :

1.1 : Objet de l'Enquête :

L'Enquête Publique s'inscrit dans la procédure de décision de :

Madame la Maire de BESSINES-sur-GARTEMPE pour adopter, ou non, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue de permettre la création de l'unité de production projetée par la société ORANO MED.

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne pour décider, ou non, de la mise en œuvre du projet présenté par la société ORANO MED afin de créer sur le site ORANO de BESSINES-sur-GARTEMPE une chaîne de production industrielle de produits radiopharmaceutiques.

1.2 : Présentation succincte du projet :

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE (87) a pour objectif de permettre la création du projet ATEF (pour « Advanced Thorium Extraction Facility »), par la société ORANO MED BESSINES sur son site industriel. Pour rendre possible cette réalisation, le classement du zonage de certaines parcelles, toutes situées dans l'emprise dont ORANO est propriétaire, doit être modifié.

La société ORANO MED, maître d'ouvrage, dont le siège social se situe 125 avenue de Paris – 92320 La CHATILLON – exploite, depuis 2013, le Laboratoire Maurice Tubiana (LMT) qui assure la production de radionucléides sur la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE au sein du site industriel d'ORANO à BESSINES-sur-GARTEMPE. Ces radionucléides permettent la production de Plomb-212 qui est utilisé actuellement pour des évaluations cliniques prometteuses de traitement de certains cancers par alphathérapie ou radio-immunothérapie ciblée.

Dans la perspective d'une utilisation clinique de ces traitements dans le monde, ORANO MED souhaite déployer une chaîne de production industrielle de radiopharmaceutiques à base de Plomb-212. Cette chaîne débute, en amont, par une installation visant à la fabrication, à partir de stocks de nitrate de thorium dont le groupe ORANO dispose sur le site de Cadarache (13), de Thorium-228 ou de Radium-228 destinés à être expédiés vers des installations en aval réalisant l'extraction finale du Plomb-212 et l'association de ce radionucléide aux vecteurs appropriés.

Cette installation « amont » sera localisée au nord du Site Industriel de Bessines d'ORANO.

1.3 : Cadre administratif :

Un dossier d'enquête publique a été présenté par Madame la maire de BESSINES-sur-GARTEMPE sur la mise en compatibilité du PLU de BESSINES-sur-GARTEMPE avec le projet ATEF (Advanced Thorium Extraction Facility) d'ORANO MED.

En parallèle, un dossier a été déposé le 8 mars 2023, complété le 18 septembre 2023, par la société ORANO MED, pour le projet dénommé « Plateforme de Production ORANO MED BESSINES » en vue de la construction d'une nouvelle installation classée protection de l'environnement dénommée ATEF et l'évolution de l'installation existante LMT.

Le projet de construction de l'installation ATEF et l'installation LMT relèvent des rubriques n° 1716-1 et 2797-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sous la rubrique 3.3.1.0 et 2.1.5.0 de la

nomenclature Loi sur l'Eau (IOTA), sous le régime de l'autorisation. Le rapport de l'inspection des installations classées date du 10 janvier 2024.

Un avis a été rendu par Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 1^{er} décembre 2023 sur le projet ATEF d'ORANO MED. L'étude d'impact du projet industriel apporte les éléments attendus sur ce type de projet, portant notamment sur la présence d'habitats naturels et d'espèces protégées associées, de zones humides, des voisinages habités et travaillés à proximité.

L'Enquête Publique a été ouverte par arrêté préfectoral D/BPEUP n°2024/4 du 19/01/2024 signé par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Les membres de la Commission d'Enquête ont été désignés par Ordonnance du Tribunal Administratif du 17/01/2024 signé par Monsieur le Président.

1.4 : cadre juridique :

La présente Enquête Publique s'appuie sur les dispositions légales suivantes :

Code de l'Environnement notamment les articles L 123-1, L 123-3, L 123-4, L 123-5, R 123-8, R 123-15, R 123-19,

Code de l'Urbanisme,

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE.

Le dossier déposé le 08/03/2023, complété le 18/09/2023, par ORANO MED en vue de la construction d'une nouvelle installation classée « protection de l'Environnement » dénommée Advanced Thorium Extraction Facility (ATEF) et l'évolution de l'installation existante Laboratoire Maurice Tubiana (LMT), projet dénommé « Plateforme de Production ORANO MED ».

Le dossier déposé par Madame la Maire de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE visant à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune avec le projet ORANO MED.

L'Avis de l'Autorité Environnementale du 01/12/2023 sur le projet ORANO MED et la mise en conformité du PLU de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE.

Le rapport de l'Inspection des Installations Classées du 10/01/2024.

2. Avis de la Commission d'Enquête :

Nous émettons sur le projet objet de l'enquête citée en référence un avis : □

FAVORABLE

3. Motivation de l'avis :

La Commission d'Enquête Publique motive l'avis favorable pris à l'unanimité par les arguments suivants :

Compte tenu de la très faible surface concernée (14 971 m²) transférée de zone N en zone Ux, et du fait que toutes les parcelles impactées sont parties intégrantes du Site Industriel de BESSINES (SIB) et propriété de la société ORANO, l'équilibre général du PLU de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE n'est en aucun cas modifié, notamment au niveau global des surfaces des différentes zones et en particulier de la zone N. La biodiversité de cette zone est totalement préservée.

Cette modification du PLU, très spécifique au projet, ne pourra constituer, de façon directe ou indirecte, un précédent en servant de prétexte à des demandes de modifications de zonage en dehors de celles qui pourraient être décidées par la commune en fonction de sa propre politique.

Cette modification va permettre à la société ORANO MED BESSINES de construire une unité de production de radionucléides, permettant l'élaboration de solutions médicamenteuses à base de Plomb-212, et ainsi de répondre aux besoins grandissants de traitement par alphathérapie de certains cancers.

La construction de cette nouvelle installation va entraîner la création de 60 à 65 emplois supplémentaires, ce qui est significatif pour le territoire de la Basse Marche et du nord de la Haute-Vienne. Elle contribuera au maintien de la population de la commune et de ses environs et au dynamisme économique du territoire. Elle renforcera aussi l'image positive d'une société d'avenir à la pointe de la recherche médicale française.

En permettant un nouvel accès au site via la zone d'activité OCCITANIA et non directement à partir de la route RD 711, elle réduit de façon très significative les risques d'accidents découlant du trafic supplémentaire induit par le personnel des futures installations ATEF.

4. Réserves et éventuelles Conditions Suspensives de la Commission d'Enquête :

4.1 Réserves :

Aucune.

4.2 Conditions suspensives :

Aucune.

5. Recommandations de la Commission d'Enquête :

Compte tenu des erreurs intervenues dans le dossier initial de modification du PLU et d'approximations encore présentes dans les rectifications communiquées, il nous paraît indispensable qu'une vérification attentive soit faite avant l'adoption définitive par le conseil municipal de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-sur-GARTEMPE.

La Commission d'Enquête :

Président : Jean Pierre ROBERT,

Membres : Madame Béatrice MOTTET, Monsieur François PROJETTI.

Jean Pierre ROBERT :

François PROJETTI :

Béatrice MOTTET :